

## SERVICES PÉRISCOLAIRES INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

Depuis 2016, les services périscolaires (cantine et garderie) sont gérés par la commune de Chanaz et co-financés avec la commune de Vions.

La cantine et la garderie sont situés dans les locaux l'école de Chanaz.

### I. CONNEXION AU PORTAIL CANTINE DE FRANCE

Les inscriptions et réservations s'effectuent en ligne via le site [Cantine-de-france.fr](http://cantine-de-france.fr).

Chaque famille dispose d'un identifiant et d'un mot de passe communiqués lors de la première connexion.

- ❖ **Etape 1:** Les réservations nécessitent d'avoir créé préalablement un compte sur le site <http://inscription.cantine-de-france.fr>. Le code de la collectivité « 30283 » doit être renseigné.
- ❖ **Etape 2:** Vous devez ensuite compléter les informations demandées. Merci de renseigner votre numéro d'allocataire CAF si vous en avez un et d'envoyer votre dernière attestation de quotient familial à l'adresse [periscolaire@chanaz.fr](mailto:periscolaire@chanaz.fr), faute de quoi le tarif le plus élevé sera appliqué.
- ❖ **Etape 3:** Vous pouvez désormais procéder aux réservations des prestations périscolaires sur le site <http://parent.cantine-de-france.fr>, dans l'onglet « Réservations ».



*En cas de changement de situation en cours d'année (changement d'adresse postale, coordonnées téléphoniques, personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à récupérer les enfants...), merci de bien vouloir procéder aux modifications sur le portail Cantine de France dans votre espace parent, onglet « Gérer mes données ».*

### II. HORAIRES DES SERVICES

Le service de cantine commence à 11h55 et se termine à 13h20. Les menus du jour sont affichés devant l'école et disponibles chaque mois dans votre espace parent.

La garderie du matin débute à 7h du lundi au vendredi (hors mercredis) et la garderie du soir est assurée du lundi au vendredi (hors mercredis) de 16h à 18h30.

### III. RÉSERVATIONS

La première réservation vaut acceptation du règlement intérieur des services périscolaires (consultable sur le site Cantine de France).

#### 1. DÉLAIS DE RÉSERVATION



❖ Avant la rentrée scolaire de septembre :

**Les repas doivent être réservés avant le dernier mercredi du mois d'août.**

❖ Au cours de l'année scolaire :

Les réservations aux prestations de cantine ou de garderie nécessitent de respecter un délai de 48h ouvrées avant 8h00 le jour de la prestation.

*Exemple : pour qu'un enfant puisse être inscrit à la cantine ou à la garderie le lundi, il faut procéder à l'inscription sur le site avant 08h00 le jeudi précédent.*

#### 2. ANNULATION DES REPAS RÉSERVÉS

Pour toute annulation hors délai, le repas sera facturé quel que soit le motif d'absence (maladie, absence de l'enseignant...).

En effet, les repas sont préparés par un prestataire extérieur avec des délais de commande à respecter et l'ensemble des dépenses sont payées par les collectivités.

### IV. TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs sont votés chaque année par les conseils municipaux respectifs de Chanaz et de Vions.

Les factures sont envoyées par mail uniquement, chaque mois et restent disponibles dans votre espace parent à tout moment.

### V. CONTACT

Pour toute question, envoi de documents (attestation quotient familial...) relative aux services périscolaires, vous pouvez contacter la mairie de Chanaz par mail à l'adresse : [periscolaire@chanaz.fr](mailto:periscolaire@chanaz.fr) ou par téléphone au 04.79.54.96.90.